



Vente maison grand-père placé

Par **calire73**, le **19/02/2015** à **16:06**

Bonjour,

Mon grand-père vient d'être placé dans une maison de retraite. Il est veuf et ses deux fils sont décédés. Nous sommes 5 petits enfants, 3 d'un fils et 2 de l'autre.

Il souhaite que nous vidions sa maison et que nous la vendions.

Est ce qu'il est obligé de nous consulter pour la vente ?

Si oui est ce qu'il faut que nous soyons tous d'accord ?

L'argent revient-il à notre grand-père ?

Merci d'avance pour votre aide

Par **domat**, le **19/02/2015** à **17:46**

bjr,

seuls les propriétaires d'un bien peuvent le vendre.

donc il faut l'accord des propriétaires, nus propriétaires et usufruitiers pour vendre et le prix est réparti selon les parts de chaque propriétaire.

cdt